

Les ratios sécuritaires : un gage de qualité et de sécurité des soins

FICHE ARGUMENTAIRE

Les résultats d'un sondage réalisé en juin 2023 auprès de professionnelles en soins du Québec sont inquiétants : de nombreux soins auxquels les patient-e-s ont droit **ne sont pas complètement réalisés selon les standards professionnels**. Cela signifie que les professionnelles en soins ne soignent pas comme elles l'ont appris. Pourquoi? 83 % d'entre elles pointent du doigt la charge de travail trop grande.

Par exemple :

- ▶ Évaluer ou contribuer à évaluer le-la patient-e, une activité centrale aux soins infirmiers, **n'est complètement réalisé que dans 53 % des cas**
- ▶ Réconforter les patient-e-s et leurs proches et communiquer avec eux **n'est complètement réalisé que dans 33 % des cas**
- ▶ Administrer les médicaments à prendre au besoin rapidement après la demande du-de la patient-e **n'est complètement réalisé que dans 43 % des cas**
- ▶ Enseigner et promouvoir la santé auprès des patient-e-s et leurs proches **n'est complètement réalisé que dans 28 % des cas**
- ▶ Développer, mettre à jour ou contribuer aux plans de soins infirmiers, etc. **n'est complètement réalisé que dans 21 % des cas**

Ce sont les conditions de travail difficiles qui expliquent que les soins ne sont pas tous réalisés : **surcharge de travail, fatigue, manque de personnel, non-respect du champ d'expertise**.

*Pour consulter les résultats du sondage sur les soins non faits, consultez le figsante.qc.ca/non-faits

Un soin qui n'est pas réalisé selon les standards professionnels, c'est un soin qui n'est ni sécuritaire, ni de qualité. Quoi faire alors pour renverser la vapeur ?

Il existe une solution éprouvée : l'implantation de ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s

C'est quoi des ratios sécuritaires?

C'est la présence d'une équipe minimale de professionnelles en soins pour un groupe de patient-e-s ayant des problèmes de santé similaires. On peut hausser ce minimum selon les besoins des patient-e-s et les circonstances.

Par exemple, 1 infirmière et 1 infirmière auxiliaire en charge de 20 patient-e-s en CHSLD, pour le quart de jour.

En inscrivant cette norme dans une loi, on garantit aux patient-e-s des soins sécuritaires et de qualité parce qu'il y a assez de personnel pour les donner. Le gouvernement et les employeurs auront l'obligation légale de respecter les ratios sécuritaires et en seront imputables.

La Colombie-Britannique a choisi la voie des ratios plus tôt cette année pour devenir « le meilleur endroit pour exercer le métier d'infirmière ». Le ministre de la Santé, Adrian Dix, estime que les ratios sont LA solution internationale pour la rétention de personnel infirmier.

Au Québec, où les enjeux de pénurie de main-d'œuvre sont comparables à ceux de la Colombie-Britannique, le ministre de la Santé, Christian Dubé, propose plutôt une autre réforme de structure qui va centraliser le réseau et accélérer sa privatisation.

Mais il a tout faux : selon la science et l'expérience, il faut planter graduellement les ratios sécuritaires afin que les professionnelles en soins soient motivées à travailler dans le réseau public parce qu'elles auront du temps pour soigner leurs patient-e-s à la hauteur de leurs compétences.

De nombreuses études depuis plus de 20 ans démontrent les avantages pour les patient-e-s de compter sur une équipe de soins suffisante.

Équipe de soins suffisante	Équipe de soins insuffisante
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plus de prévention et de promotion de la santé ▶ Moins de réadmissions à l'hôpital ▶ Moins d'infections acquises lors des soins (nosocomiales) ▶ Meilleure prise en charge de la douleur 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prioriser des soins au détriment d'autres ▶ Aucune marge de manœuvre pour s'adapter aux imprévus et aux besoins des patient-e-s ▶ Hausse du taux de mortalité et de décès des suites de complications évitables ▶ Chutes plus nombreuses ▶ Plus de risques de contracter la COVID-19 et d'en décéder

Ailleurs dans le monde : des soins de meilleure qualité et plus sécuritaires grâce aux ratios

Californie, États-Unis

- Se démarque d'autres États américains pour son taux de mortalité plus bas après une chirurgie
- Compte moins de réadmissions à l'hôpital après 30 jours
- Offre des soins de meilleure qualité, selon la grande majorité des infirmières en soins directs aux patients

État de Victoria, Australie

- Se démarque par un accès aux soins beaucoup plus rapide, notamment pour les chirurgies électives urgentes et semi-urgentes

État du Queensland, Australie

- A diminué les risques de mortalité à l'hôpital et les risques de réadmission, tout comme la durée de séjour

Les leçons à retenir des 16 projets ratios au Québec, en 2018-2019

- Une charge de travail adéquate sur les différentes unités
 - ▶ Du temps pour donner tous les soins : la proportion de professionnelles en soins se disant incapables de réaliser toutes leurs activités est passée de 60 % à 26,5 %
- Un champ d'expertise occupé plus largement, ce qui permet de mettre toutes leurs compétences au bénéfice des patient-e-s
 - ▶ De 52,2 % à 70,9 % chez les infirmières
 - ▶ De 62,8 % à 70,4 % chez les infirmières auxiliaires

Selon les professionnelles en soins qui ont vécu les projets, des ratios sécuritaires, c'est du temps pour soigner les patient-e-s correctement et de manière satisfaisante

Valeurs professionnelles

« Avoir plus de temps avec ses patient-e-s, c'est avoir un contexte qui respecte beaucoup plus ce qui nous a motivées à choisir notre profession et nos valeurs professionnelles. Soigner de façon humaine, en déployant toutes ses compétences et en pouvant collaborer avec tous les membres de l'équipe de soins, c'est plus satisfaisant et c'est gagnant pour les patient-e-s. »

Champ d'exercice

« C'est frustrant de ne pas être en mesure de jouer le rôle pour lequel nous avons été formées à cause de la surcharge de travail. Occuper pleinement notre champ d'exercice, c'est mieux faire connaître notre travail à nos collègues et nos patient-e-s, mais c'est aussi déployer notre autonomie et notre jugement professionnel au bénéfice de toutes et tous. »

Défense des droits et des intérêts des patient-e-s

« Défendre et promouvoir les droits des patient-e-s est au cœur de notre travail. Avoir une charge de travail raisonnable permet de mieux comprendre leurs besoins et d'agir pour promouvoir leurs droits et leurs intérêts. C'est un rôle essentiel dans la société qui permet d'améliorer les lieux de soins, de faire valoir le jugement clinique et le respect des obligations déontologiques. »

Meilleures pratiques

« Avoir du temps, c'est intégrer davantage les standards de pratique dans son quotidien et obtenir le soutien clinique, l'accompagnement et la formation dont nous avons besoin. »